

SOCIÉTÉ

# PROFESSION



PHOTOS : BLANCHOT

## *Nounou parisienne*

Longtemps dévalorisée, la garde d'enfants à domicile, profession routinière à hautes responsabilités, était assimilée à un emploi de bonne à tout faire. Pour tirer ce métier extrêmement difficile vers le haut, des formations spécifiques, réservées aux demandeuses d'emploi longue durée, ont été créées en 1995, en France.

Dès lors, beaucoup de femmes, parmi lesquelles un grand nombre d'Africaines particulièrement touchées par le chômage et à la recherche d'un emploi durable, ont été concernées par ce nouveau dispositif.

PAR KARIM BELAL ET PHILIPPE BLANCHOT

**D**epuis les mesures gouvernementales prises en janvier 1995, la garde d'enfants à domicile a connu un essor considérable.

Paris-Familles-Services, organisme de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) créé en 1994 dans le cadre du contrat enfance, aide les familles à rechercher le mode de garde le plus adapté pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce service propose, entre autres, la mise en relation d'un personnel qualifié pour la garde à domicile et une formation continue dispensée par une psychologue, également en charge du suivi des dossiers. « Après avoir effectué un bilan



Un nombre  
sans cesse croissant  
de parents  
préfèrent employer  
des nourrices  
africaines.

nos références culturelles, on leur reproche souvent d'être laxistes et indolentes en matière d'éducation. En fait, elles cherchent à responsabiliser les enfants autant que faire se peut... et savent garder leur sang-froid dans les moments délicats. Les Africaines ont une autre notion du danger, qu'il ne faut pas interpréter comme du laisser-aller. Du reste, elles sont très rigoureuses quant au respect et à la politesse dus aux adultes. De leurs traditions, elles ont aussi conservé l'habitude de se retrouver sous l'arbre à palabres des villages africains, remplacé ici par les bancs des squares parisiens, comme ceux du Jardin des tout-petits aux Halles. De fait, cet endroit protégé tient lieu d'espace de sociali-

financier avec les familles, nous les orientons vers des associations agréées par la ville de Paris, l'agrément étant délivré par la préfecture », nous déclare Dominique Houssaye, de Paris-Familles-Services. « Un nombre sans cesse croissant de parents préfèrent employer des nourrices africaines, qu'ils jugent plus maternelles, plus sécurisantes et plus patientes. D'autres, au contraire, exigent des baby-sitters françaises de souche et (ou) d'éducation catholique. C'est dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement qu'il y aurait le plus de réticence vis-à-vis des nounous africaines. Dans le choix du recrutement, certains parents manifestent davantage d'inquiétude pour leurs objets de valeur que pour leur progéniture ! Cependant, la plupart des mamans éprouvent un sentiment de culpabilité à l'idée de laisser leurs rejetons dès la fin du congé-maternité, qui se prolonge, en général, dix semaines après la naissance. » C'est une préoccupation dont les baby-sitters ne sont pas exemptes, ce que Félicia, Ivoirienne de 26 ans et mère d'une petite fille de 2 ans nous rappelle : « Jusqu'à l'âge d'un an, ma cousine s'occupait de Deborah. Aujourd'hui, par chance, elle a enfin été acceptée à la crèche. Toutefois, en cas de force majeure, mes employeurs m'autorisent à la garder avec leurs propres enfants. Pour la défense de mes droits, je m'en remets à Pro-sitting, l'organisme qui m'a recrutée. » Pro-sitting est l'une des quinze associations agréées par la ville de Paris, spécialisées dans la garde d'enfants à domicile. Cette association enregistre un millier de candidatures par an. Sur mille deux cents auxiliaires parentales inscrites, six cents sont origi-



naires d'Afrique occidentale. Une grande majorité est Ivoirienne. Jean-Pascal Brisson, chargé de communication nous explique : « En Afrique de l'Ouest, l'enfant appartient à la communauté, il est gardé indifféremment par les grands-parents, les parents, les grandes sœurs, les voisines... Si une femme tombe sur un gamin commettant une bêtise, elle s'autorisera à le réprimander, sans que la maman de l'intéressé ne trouve quoi que ce soit à redire. En France, les nourrices africaines s'occupent des enfants des autres comme si c'étaient les leurs. Au regard de

sation, tant pour les enfants que pour les auxiliaires parentales, qui remédient ainsi à la déprime de l'isolement, inhérente à la garde à domicile. 90 % des nounous africaines employées par l'association donnent entière satisfaction. Elles sont de loin les plus demandées, en raison, notamment, de leur grande adaptabilité. » A contrario de la protection offerte par les associations agréées, l'exercice de la profession d'auxiliaire parentale en « free lance » nécessite une bonne connaissance du code du travail, pour éviter toute ten-

## « J'éduque Chloé comme mes gosses. En Afrique, dès l'âge de 7 ans, on habitue les filles à garder d'autres enfants. »

tative d'exploitation : dépassement des dix heures autorisées, surplus de ménage... Brigitte, Togolaise de 35 ans, nounou de Guillaume depuis seize mois nous dit : « Durant l'heure réglementaire de tâches ménagères, je porte le petit sur mon dos dans un boubou. Ce qui l'enchantait indéniablement, si j'en juge par ses éclats de rire. » Point commun de toutes nos interlocutrices : une grande chaleur humaine. Virginie, Ivoirienne de 28 ans, est arrivée en France en 1988. Mère de deux enfants, Lætitia 6 ans et Dany 5 ans, elle garde Chloé 2 ans 1/2 depuis septembre dernier, qu'elle appelle affectueusement « ma fille ». Engagée après avoir passé une annonce dans un magazine de la presse spécialisée, elle travaille de 7 h 30 à 17 h 30. « Être mère a été déterminant dans le choix de cette profession, et a facilité mon recrutement. Les parents employeurs considèrent aussi que c'est un gage de confiance. J'éduque Chloé comme mes gosses. En Afrique, dès l'âge de 7 ans, on habitue les filles à garder d'autres enfants. Sur le plan culinaire, j'adapte de temps à autres des plats ivoiriens pour Chloé. La gamine raffole de mes spécialités ! » Pour les Africaines de Paris, le choix se limite souvent à faire des ménages ou du baby-sitting. Virginie, coiffeuse diplômée, ancienne danseuse professionnelle à Abidjan et ex-chômeuse de longue durée, ajoute : « Je me suis orientée vers la garde d'enfants par nécessité, pour percevoir un salaire régulier, bénéficier d'une protection sociale et obtenir des papiers. » En

matière d'éducation, Virginie porte un regard sévère sur le laxisme de certains : « Ici, il y a beaucoup de laisser-aller. Je déplore, notamment, le manque de politesse envers les adultes en général et l'irrespect des parents en particulier. Généralement, en Afrique, l'enfant connaît sa place et n'essaye pas de mener ses parents par le bout du nez ! »

Si les lois adoptées en janvier 1995 ont favorisé le développement de la garde d'enfants à domicile, le bilan est néanmoins contrasté. Devenir auxiliaire parentale permet souvent de rompre avec le chômage de longue durée et d'accéder à une activité déclarée, autrement valorisante que celle de femme de ménage. Qui plus est, cette profession constitue indéniablement un fac-

teur d'intégration pour les étrangers, dont l'utilité sociale, là encore, n'est plus à démontrer. C'est aussi une réponse adaptée à la demande actuelle en matière d'emplois de proximité. Cependant, il est regrettable que le succès de ce dispositif légal résulte du manque de crèches à Paris, où des gestionnaires mal avisés ont privilégié la rentabilité à l'urgence sociale, prétextant, entre autres, le vieillissement de la population pour ne plus construire de nouveaux établissements. En réalité, il s'agit d'un effet pervers, parmi tant d'autres, de la politique appliquée depuis une vingtaine d'années par la mairie de Paris, qui consiste aujourd'hui encore à vider la capitale de ses couches populaires. De fait, seules des familles aisées, disposant d'environ 40 000 FF de revenus mensuels,

peuvent recourir aux services d'une auxiliaire parentale, et ainsi bénéficier des exonérations sociales et fiscales, prévues par la loi votée sous le gouvernement Balladur. Ce qui revient, en quelque sorte, à légaliser l'injustice sociale... Ce à quoi le gouvernement Jospin s'emploie à remédier. En revanche, force est de constater, concernant le fonctionnement de cette mesure, l'indubitable réussite sur le plan humain de la relation triangulaire : nounous, parents, enfants.

Dans une période marquée, hélas, par la montée de l'intolérance, la demande croissante de nounous africaines constitue un démenti cinglant pour les tenants de l'exclusion, et une véritable expérience à la fois culturelle et sociale. □

### REPÈRES

#### Avant la réforme entreprise par le gouvernement Jospin

**E**n embauchant une personne à domicile dans le cadre des emplois familiaux, les parents bénéficient de l'AGED (Aide pour la garde d'enfants à domicile), dont l'objectif est de couvrir les charges sociales, avec un plafond de 12 837 FF par trimestre pour un enfant de moins de 3 ans et 6 418 FF pour un enfant de moins de 6 ans. Autre avantage, pour eux, une réduction d'impôts de 50 % du coût de la garde et des frais de gestion facturés par les associations agréées. Cette réduction est plafonnée à 45 000 FF pour l'année fiscale 1996, dans le cas d'une imposition sur le revenu supérieure ou égale à 34 007 FF par foyer fiscal. Pour accéder à l'AGED, les deux parents doivent obligatoirement exercer une activité professionnelle. Si l'un d'eux ne travaille pas, le foyer n'est pas exonéré du paiement des charges sociales, soit environ 3 000 FF par mois pour une auxiliaire parentale payée au SMIC. Si la rémunération des auxiliaires parentales est mensualisée, elle est calculée sur la base de cent soixante-quatorze heures par mois sur 12 mois, pour un plein temps, soit 5 546,25 FF nets pour un enfant, 6 003 FF pour deux enfants et 6 525 FF pour trois enfants. □

KB et Ph. B